

TRISCOPE – automne 2022
Contenu dossier « Extension des consignes de tri » (pages 4-5)

1^{er} janvier 2023 : 100% des emballages et des papiers se trient !
Dans quelques semaines, les habitants du territoire devront déposer tous leurs emballages et papiers dans le bac ou le conteneur jaune. Le nouveau centre de tri et les agents de Trifyl sont prêts. Et vous ?

Impulsée par la loi de transition énergétique, l'extension des consignes de tri consiste à trier tous les emballages qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors : blisters, barquettes, films plastiques, tubes de dentifrice, pots de yaourt...

Plus simple le tri !

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être triés avec les emballages métalliques, les briques alimentaires, les cartons et les papiers. Les autres emballages en plastique devaient être jetés dans la poubelle.

Le développement de nouvelles filières de recyclage et la modernisation des équipements de tri permettent de valoriser de plus en plus d'emballages en plastique, quelle que soit leur composition.

À partir du 1er janvier 2023, plus de recyclage sera possible grâce au geste de tri des habitants. Tous les emballages et papiers pourront être déposés dans le bac ou le conteneur jaune : les emballages en métal, les papiers, les cartons, les briques alimentaires et tous les emballages en plastique.

Au fait, c'est quoi un emballage ?

En règle générale, c'est un objet qui sert à protéger les produits. Il peut avoir d'autres fonctions : sécurité alimentaire, transport, manipulation et support d'information pour le consommateur.

Trier : pour quoi faire ?

1. Contenir la hausse du coût des déchets

Dans les années à venir, jeter coûtera de plus en plus cher. Une tonne de « bon tri » coûte jusqu'à 5 fois moins cher qu'une tonne de « poubelle noire ».

2. Préserver les ressources naturelles

Une fois nos emballages triés, leur recyclage permet de réutiliser leur matière pour produire de nouveaux emballages ou objets en économisant ressources naturelles et énergie.

3. Créer de l'emploi local et pérenne

Sur notre territoire, le choix a été fait historiquement d'une activité industrielle gérée par le service public. Depuis 2003, près de 40 emplois ont été créés et pérennisés pour le fonctionnement des usines de tri.

Ne doutez plus, ce sont des emballages : filet de fruits et légumes, tube de médicaments, déodorant stick ou à bille, tube de crème ou de dentifrice, dosette de café, film alimentaire, papier alu, plaquette de médicaments...